

CERTIFICAT D'APPROBATION C.E.E. DE MODELE
N° 95.00.382.006.0 DU 31 JUILLET 1995

Compteur d'eau froide SCHLUMBERGER-INDUSTRIES modèle P 40 (CLASSE C)

LE PRESENT CERTIFICAT EST ETABLI EN APPLICATION DE LA DIRECTIVE 71/316/C.E.E. DU 26 JUILLET 1971 MODIFIEE PAR LA DIRECTIVE 83/575/C.E.E. DU 26 OCTOBRE 1983 RELATIVE AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE, DE LA DIRECTIVE 75/33/C.E.E. DU 17 DECEMBRE 1974 CONCERNANT LE RAPPROCHEMENT DES LEGISLATIONS DES ETATS MEMBRES RELATIVES AUX COMPTEURS D'EAU FROIDE, DU DECRET N° 73-788 DU 4 AOUT 1973 MODIFIE PAR LE DECRET N° 84-1107 DU 6 DECEMBRE 1984 PORTANT APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA C.E.E. RELATIVES AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE ET DU DECRET N° 76-130 DU 29 JANVIER 1976 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : COMPTEURS D'EAU FROIDE.

FABRICANT

SCHLUMBERGER-INDUSTRIES, Usine de Mâcon, 71000 Mâcon, France.

DEMANDEUR

SCHLUMBERGER-INDUSTRIES, 50, avenue Jean Jaurès, 92120 Montrouge, France.

OBJET

Le présent certificat complète le certificat n° 89.0.01.384.9.0 du 15 septembre 1989 (1) déjà complété par les certificats n° 89.0.03.384.1.0 du 29 décembre 1989 (2) et n° 93.00.382.001.0 du 10 février 1993 (3).

CARACTERISTIQUES

Les compteurs volumétriques SCHLUMBERGER-INDUSTRIES modèle P 40 faisant l'objet du présent certificat diffèrent des modèles approuvés par les certificats précités par les caractéristiques suivantes :

- Modification de la bache : les tubulures d'entrée et de sortie d'eau peuvent être concentriques et situées sur la face inférieure du compteur; la dénomination devenant P 40 M.

(1) *Revue de Métrologie*, septembre 1989, page 1117.

(2) *Revue de Métrologie*, janvier 1990, page 48.

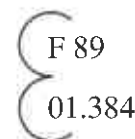
(3) *Revue de Métrologie*, février 1993, page 260.

- Modification de l'entraînement du totalisateur : l'entraînement magnétique du totalisateur peut être réalisé par des aimants disposés face à face.

Les autres caractéristiques restent inchangées.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Le signe d'approbation C.E.E. de modèle figurant sur les instruments concernés par le présent certificat est identique à celui fixé par les certificats précités :



DEPOT DE MODELE

Les plans et schémas ont été déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Bourgogne et chez le demandeur sous la référence 05-31.

VALIDITE

Le présent certificat est valable jusqu'au 15 septembre 1999.

ANNEXES

Schémas n°s 6210-1 et 2.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

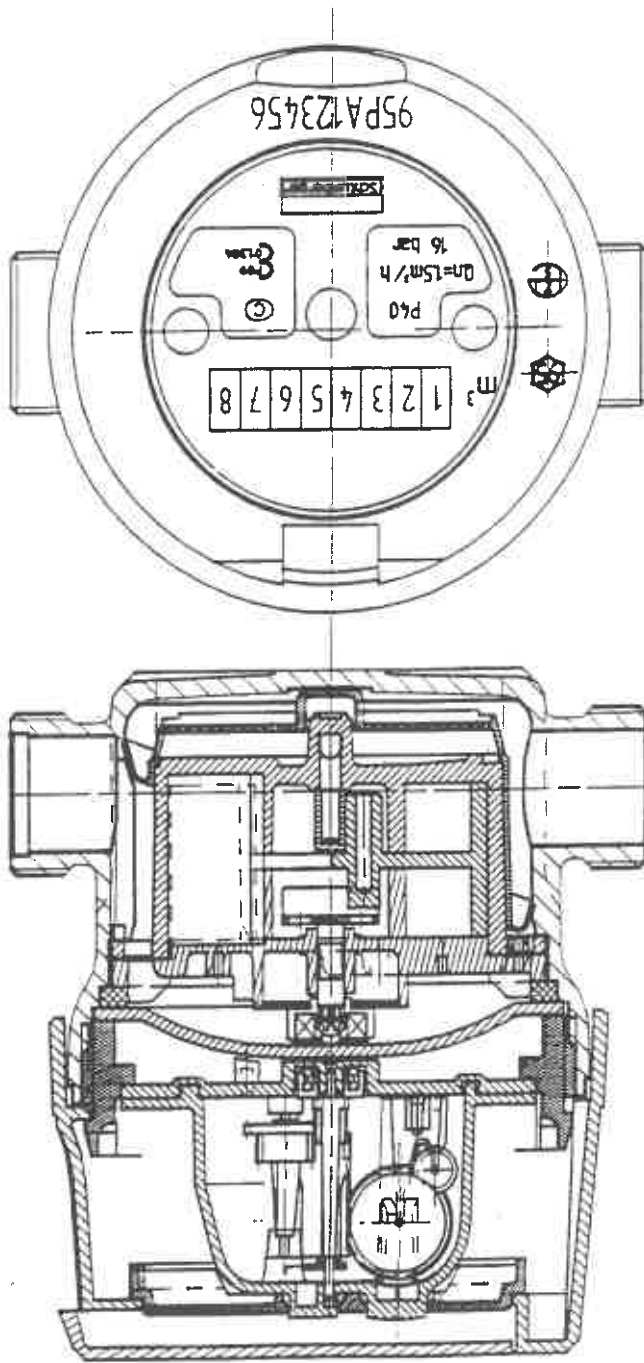
PAR EMPÊCHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J.F. MAGANA

■ N° 6210-1

COMPTEUR D'EAU FROIDE SCHLUMBERGER-INDUSTRIES, P 40

(Version à entraînement magnétique face à face)



■ N° 6210-2

COMPTEUR D'EAU FROIDE SCHLUMBERGER-INDUSTRIES, P 40

P 40 M

P40 M

